

## **AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**

**DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**  
**JEUDI 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022 A 12H00**

### **SECTION 1 – AUTORITE DECISIONNAIRE**

---

#### **LE COMITE DEPARTEMENTAL DE PARIS DE TENNIS**

Association Loi 1901, dont le siège administratif est situé au 83 rue Jean de La Fontaine 75016 Paris, Siren n°784 354 359 00043, représenté par sa Présidente, Mme Annick RIZZOLI,

### **SECTION 2 – OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE**

---

Le Comité Départemental de Paris de Tennis est titulaire d'une convention d'occupation du domaine public accordé par la ville de Paris pour favoriser la pratique du tennis et valoriser le site du Centre de Ligue Paris Ouest – Jean DIXMIER sis 19 rue du Général Malleterre - 75016 Paris,

Ce site ouvert toute l'année est fréquenté par 20 associations sportives affiliées représentant 4200 membres.

Dans le cadre de cette occupation, le présent avis a pour objet l'organisation d'une procédure de sélection en vue de la conclusion d'une convention de sous-occupation du domaine public pour l'exécution des prestations suivantes :

- Fourniture d'une prestation de gestion et de gardiennage des installations du domaine public du site du Centre de Ligue Paris Ouest – Jean DIXMIER sis 19 rue du Général Malleterre - 75016 Paris,
- Mise en place et gestion d'un espace restauration-bar du site du Centre de Ligue Paris Ouest – Jean DIXMIER sis 19 rue du Général Malleterre - 75016 Paris

Ces prestations seront exécutées conformément aux obligations et conditions mentionnées dans le projet de convention de sous-occupation du domaine public et ses annexes valant cahier des charges.

Un seul prestataire sera désigné.

### **SECTION 3 – DESCRIPTION DES PRESTATIONS**

---

La prestation de gestion et de gardiennage consistera à assurer une présence en continu sur le site pour veiller à l'accès aux installations (contrôle et vente de tickets), l'entretien des courts et la surveillance du site.

La prestation de restauration – bar consistera à assurer un service de restauration – bar 7 jours/7 aux horaires d'ouverture du site.

#### SECTION 4 – LIEU D’EXECUTION DES PRESTATIONS

---

Les prestations seront à exécuter sur le site du Centre de Ligue Paris Ouest – Jean DIXMIER sis 19 rue du Général Malleterre - 75016 Paris.

#### SECTION 5 – MODALITES FINANCIERES

---

Au titre de la prestation de restauration – bar, le Sous-Occupant devra verser au Comité Départemental de Paris de Tennis en contrepartie du droit d’occuper et d’utiliser les biens, équipements et lieux mis à disposition, une redevance forfaitaire annuelle et une redevance variable.

La redevance variable est fixée en fonction d’un pourcentage progressif appliquée au chiffre d’affaires réalisé.

Au titre de la prestation de gestion et de gardiennage, le Comité Départemental de Paris de Tennis assurera, mensuellement, le versement d’une contribution constituant un montant de recette garanti.

#### SECTION 6 – DUREE DE LA CONVENTION DE SOUS-OCCUPATION

---

La convention de sous-occupation du domaine public sera attribuée pour une durée de 5 (cinq) ans, renouvelable, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### SECTION 7 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

---

Les candidats devront justifier de leurs capacités humaines, financières et techniques en produisant notamment les documents suivants :

- Chiffre d’affaires global sur les trois dernières années,
- Chiffre d’affaires sur les trois dernières années en rapport avec les prestations souhaitées,
- Liste des prestations équivalentes exécutées sur les trois dernières années,
- Justificatifs du personnel de la société,
- Extraits KBIS,
- Attestation d’assurances de responsabilité civile.

Pour l’appréciation de leur offre, ils remettront un **mémoire technique** pour expliquer :

- les conditions techniques et humaines dans lesquelles ils entendent exécuter les prestations attendues en mentionnant notamment le personnel dédié à l’exécution des prestations, la gestion des contraintes d’horaires, le type de prestations de restauration servies,
- les conditions financières de réalisation des prestations en proposant les pourcentages de redevance de sous-occupation du domaine public en fonction du chiffre d’affaires réalisé.

Ces pourcentages seront progressifs augmentant en même temps que le chiffre d’affaires.

Les candidats peuvent produire tout autre élément de nature à démontrer la parfaite exécution de la convention de sous-occupation.

Pour une parfaite connaissance des lieux, les participants devront avoir visité les lieux avant la remise de leur candidature et offre ; la visite se fera en coordination avec le Comité Départemental de Paris de Tennis en sollicitant celui-ci aux coordonnées ci-dessous.

## **SECTION 8 – CRITERES D'ATTRIBUTION**

---

Le Comité Départemental de Paris de Tennis appréciera les offres remises en fonction des obligations imposées dans la convention de sous-occupation et suivant les critères suivants :

1. Analyse de la valeur technique au regard du mémoire technique avec l'attribution d'une note sur 60.
2. Analyse de la proposition financière au regard de la redevance proposée avec l'attribution d'une note sur 40.

Le Comité Départemental de Paris de Tennis se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats ayant remis une offre.

## **SECTION 9 – RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIF**

Les candidats devront remettre les documents et mémoires mentionnés à l'article 6 avant le **Jeu** **di 1<sup>er</sup>** **décembre 2022 à 12H,** soit par voie dématérialisée, soit contre accusé de réception, aux coordonnées suivantes :

*Madame Marie-Annick PAVIOT - [marie-annick.paviot@fft.fr](mailto:marie-annick.paviot@fft.fr)*

*Comité Départemental de Paris de Tennis - 83 rue Jean de La Fontaine 75016 Paris*

Les candidatures et offres doivent être remises en français.

Les documents utiles pour la remise d'une offre sont à retirer auprès du Comité Départemental de Paris de Tennis aux coordonnées indiquées ci-avant.

Pour information, les documents disponibles sont les suivants :

- Convention de sous-occupation valant cahier des charges
- Annexes 1 et 2 à la convention de sous-occupation (Plans site et locaux)
- Programme d'aménagement de la cuisine
- Plans du site de Dixmier

## **SECTION 10 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Pour toute demande de précision, les candidats sont invités à poser leurs questions par écrit à l'adresse suivante : [marie-annick.paviot@fft.fr](mailto:marie-annick.paviot@fft.fr)